NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part I/23
19 août 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES :

RAPPORT POUR 1993-1994 ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PREMIERE PARTIE - AFRIQUE

Chapitre 23 - Zambie

(Document présenté par le Haut Commissaire)

GE.94-03449 (F)

ZAMBIE

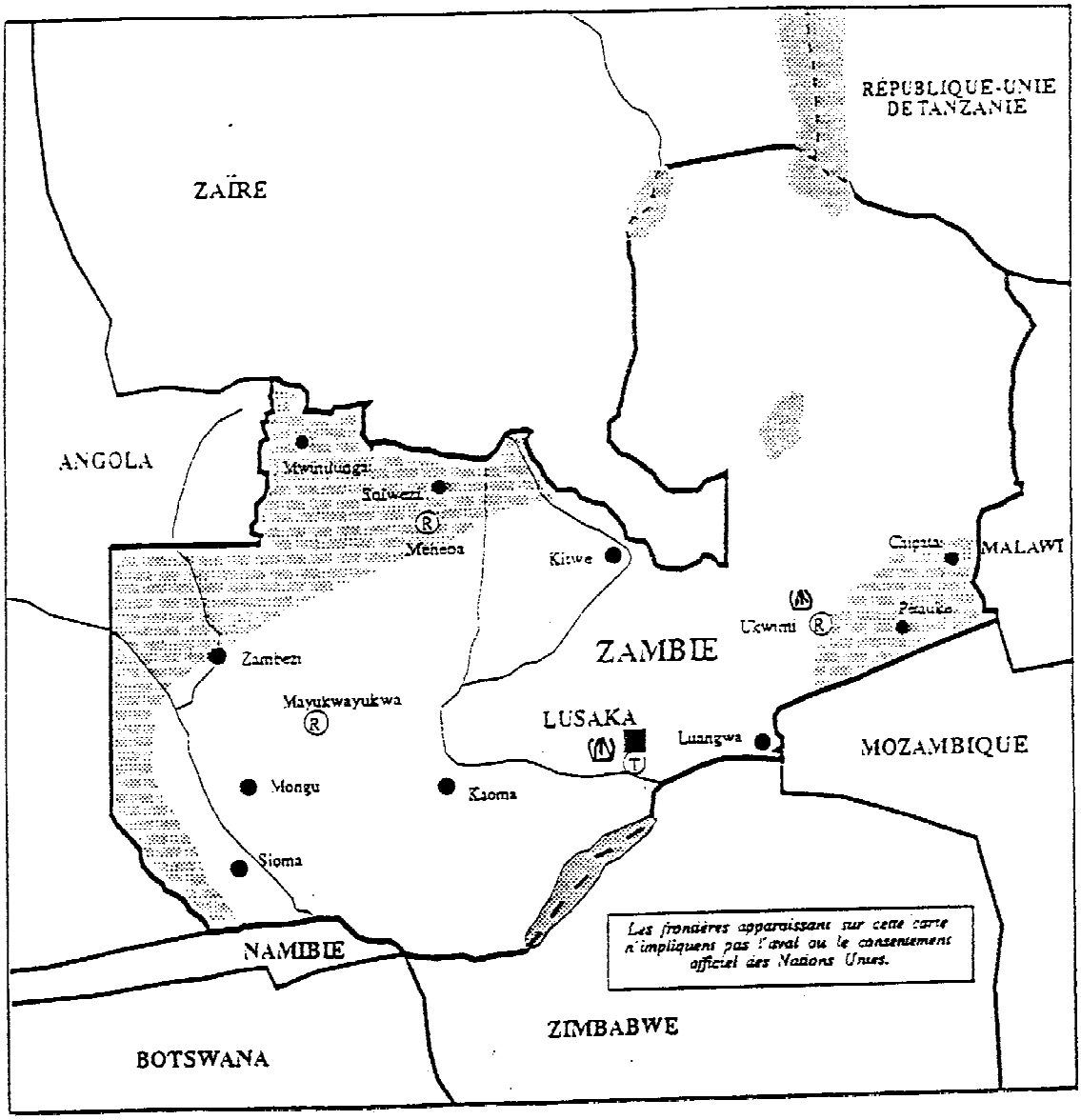
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE
ZAÏRE
ANGOLA
Meheba
Kitwe
MALAWI
Ukwimi
ZAMBIE
Zambezi
Mayukwayukwa
LUSAKA
Luangwa
MOZAMBIQUE
Mongu
Kaoma
Sioma
Les frontières apparaissant sur cette carte n'impliquent pas l'aval ou le consentement officiel des Nations Unies.
NAMIBIE
ZIMBABWE
BOTSWANA

0
200
Km.
Capitale
Ville ou village
Zone d'installation de réfugiés ou personnes déplacées
Centre de transit
Région ayant une population de réfugiés ou personnes déplacées
HCR

I.23 ZAMBIE

Aperçu de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

1. Au 31 décembre 1993, la Zambie accueillait une population réfugiée de 141 126 personnes, soit 103 674 Angolais, 19 312 Mozambicains, 13 512 Zaïrois, 892 Somalis, 96 Ougandais et 3 640 réfugiés d'autres nationalités.

2. La population réfugiée bénéficiant de l'aide du HCR se répartissait comme suit :

Pays d'origine	Nombre de réfugiés au 1/1/93	Nombre de réfugiés au 31/12/93	Répartition en pourcentage H/F/E	Lieu	Type d'assistance
Angola	24 729	26 604	28/27/45*	Meheba et Mayukwayukwa	Soins et entretien Installation sur place
Mozambique	25 545	18 512	16/22/62**	Ukwimi	Installation sur place Rapatriement
Zaïre	940	2 489	24/20/56*	Meheba et centres urbains	Installation sur place Soins et entretien
Somalie	219	59	-/-/-	Centres urbains	Soins et entretien
Ouganda	48	70	-/-/-	Centres urbains	Soins et entretien
Autres	281	220	-/-/-	Centres urbains	Soins et entretien

* Agés de 0 à 18 ans.
** Agés de 0 à 17 ans.

Principaux faits nouveaux (1993 et premier trimestre 1994)

a) Demandeurs d'asile urbains

3. Le nombre de demandeurs d'asile urbains, originaires principalement du Zaïre, d'Angola et d'autres pays africains, a progressé régulièrement.

4. Compte tenu de la longueur du séjour de nombreux demandeurs d'asile et afin de décongestionner le centre de transit de Makeni et de promouvoir l'autonomie, des pourparlers ont été engagés pour reloger les demandeurs d'asile dans les zones d'installation agricoles qui accueillent les réfugiés ruraux.

5. Les réfugiés autosuffisants qui disposent d'un emploi rémunéré et ceux inscrits dans les établissements d'enseignement ne seront pas concernés par cette opération.

b) Rapatriement au Mozambique

6. A la suite du rapatriement en 1993 de 2 500 réfugiés mozambicains à titre expérimental, le Haut Commissariat, en étroite coordination avec la Commission tripartite, a entrepris des activités préparatoires pour organiser le transport des 18 000 réfugiés restants.

7. Ces activités incluent la formation des aspects chargés du rapatriement, l'enregistrement des futurs rapatriés, la réalisation d'études de cas types démographiques et socio-économiques, ainsi que l'établissement des itinéraires et du calendrier des rapatriements. L'opération devrait débuter en juillet 1994, une fois que les réfugiés exerçant une activité agricole auront achevé les récoltes.

c) Rapatriés zambiens

8. Une évaluation des besoins de la population réfugiée zambienne au Zaïre montre que 2 000 Zambiens environ (ex-Lumpas) souhaitent retourner dans leur pays en 1994. Les fonds nécessaires pour l'aide au transport au Zaïre et la contribution visant à faciliter la réinsertion des rapatriés en Zambie sont prélevés sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti.

Objectifs et priorités du programme

Réfugiés angolais

9. Il est prévu de développer les programmes de soins et d'entretien ainsi que d'installation sur place en attendant un règlement politique en Angola qui favorise le rapatriement des réfugiés. Pour l'heure, presque tous les réfugiés angolais établis dans les zones d'installation de Mayukwayukwa et de Meheba exercent une activité agricole. Plus de 10 000 réfugiés subviennent à leurs propres besoins alimentaires et ne sont donc plus tributaires de la distribution de vivres. L'aide aux réfugiés ayant réalisé deux campagnes agricoles sera donc supprimée progressivement en 1994.

10. En ce qui concerne les autres réfugiés angolais, le principal objectif du programme pour 1995 demeure de les aider à devenir autosuffisants dans le domaine alimentaire moyennant la fourniture d'intran agricoles. La promotion de cet objectif devra s'accompagner de .'adoption de mesures dans les domaines des services de santé, de l'éducation, du développement communautaire, de l'approvisionnement en eau, de l'alphabétisation, de la formation professionnelle et de la promotion d'activités génératrices de revenus.

Réfugiés mozambicains

11. La priorité pour 1994 est de poursuivre les opérations de rapatriement librement consenti vers le Mozambique. Suite au succès de la tentative de rapatriement, de 2 500 Mozambicains fin 1993, il a été prévu que la majorité des 18 000 autres réfugiés mozambicains ne rentreraient qu'après les récoltes de juin 1994, afin de pouvoir conserver le degré d'autosuffisance alimentaire actuellement atteint. Tous les Mozambicains devraient avoir regagné leur pays dans le courant de l'année 1994, et l'aide accordée à la zone d'installation d'Ukwimi devrait être progressivement supprimée en conséquence.

Réfugiés zaïrois

12. L'objectif du programme pour les Zaïrois ruraux comme pour les Zaïrois urbains réside dans leur intégration locale. La majorité des 2 000 Zaïrois originaires du Kasaï, arrivés en Zambie en juillet 1993, ont exprimé le désir d'exercer une activité agricole et ont, depuis lors, été installés dans la zone de Meheba. En ce qui concerne ces réfugiés, le principal objectif est de leur fournir les intrants agricoles nécessaires pour leur permettre de devenir autosuffisants sur le plan alimentaire en deux ans. Une aide alimentaire leur sera accordée jusqu'à la réalisation de cet objectif.

13. Un second groupe, composé essentiellement de jeunes Zaïrois urbains et instruits (1 924 nouveaux arrivés pour la seule année 1993), continue d'entrer en Zambie en quête d'asile. L'objectif est d'intégrer ces réfugiés à la société zambienne en les aidant en matière d'éducation, en leur trouvant des emplois, en leur offrant des débouchés générateurs de revenus et, lorsque aucune des formules proposées en milieu urbain ne s'avère concluante, en les plaçant dans une zone d'installation rurale où l'agriculture est la principale activité. Etant donné qu'il est peu probable que ces mesures soient toutes applicables à l'ensemble du groupe, il sera nécessaire d'adopter une approche globale combinant diverses options pour 1994 et 1995.

Réfugiés d'autres nationalités

14. L'installation sur place ou, si les conditions dans les pays d'origine le permettent, le rapatriement demeure l'objectif pour la population réfugiée d'autres nationalités, composée de Somalis, de Malawiens, d'Ougandais, de Kényens, de Rwandais, de Soudanais, de Sud-Africains et de Namibiens. Les Malawiens ayant de fortes chances de pouvoir retourner de leur plein gré dans leur pays, le rapatriement librement consenti constituera la principale priorité du Haut Commissariat pour ce groupe en 1994. En ce qui concerne les autres groupes de réfugiés, l'évolution politique dans leur pays d'origine déterminera l'orientation à suivre. L'intégration locale sera l'objectif prioritaire en 1994 pour les réfugiés qui ne seront pas en mesure de rentrer dans leur pays dans un proche avenir sans courir de risques. Compte tenu de la progression régulière du nombre de demandeurs d'asile urbains, ce type d'assistance devrait être maintenu jusqu'à la fin de 1995.

Réinstallation

15. Les efforts déployés pour réinstaller certains réfugiés dans des pays tiers seront poursuivis. Une attention particulière sera accordée au cas des personnes qui courent des risques graves sur le plan de leur sécurité, ainsi qu'aux réfugiés dont l'origine sociale ou les antécédents culturels empêchent une véritable intégration dans le pays d'accueil.

Programme en faveur des rapatriés

16. En 1994, le HCR facilitera la réinsertion de quelque 2 000 ex-Lumpas, qui s'apprêtent à quitter le Zaïre pour retourner de leur plein gré en Zambie, en leur apportant une aide sur le lieu de rapatriement, consistant en denrées alimentaires, intrants agricoles et services de base.

Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

17. Le programme d'assistance en Zambie est mis en oeuvre sur la base d'accords tripartites entre le Gouvernement zambien, le HCR et les organismes concernés, conclus après une évaluation conjointe des besoins. Des réunions de coordination ainsi que des missions conjointes sur le terrain sont organisées régulièrement. De manière générale, la mise en oeuvre du programme se répartit entre les trois grandes zones de concentration des réfugiés. Les activités dans les zones d'installation agricoles de Meheba et de Mayukwayukwa sont menées à bien par l'intermédiaire de CARE International. Dans la zone d'installation agricole d'Ukwimi, la Fédération luthérienne mondiale (FLM) et l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG), qui remplace depuis peu des Services des réfugiés de Zambie (RSZ), continueront de mettre en oeuvre les activités du programme qui les concernent jusqu'à la fin de 1994. La gestion du centre de transit de Makeni, près de Lusaka, demeure assurée par les RSZ. Il a néanmoins été proposé que ces derniers cèdent la place à l'UCIG et de restructurer les programmes d'assistance en faveur des réfugiés urbains de Makeni d'ici le second semestre de 1995.

18. Le Programme alimentaire mondial (PAM) est chargé de l'aide alimentaire aux réfugiés, soit 5 450 tonnes de vivres d'une valeur de 1 340 000 dollars pour 1994.

Programmes généraux

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

19. Suite au rapatriement limité, de 1 296 réfugiés angolais en août 1992, on espérait que le nombre total de réfugiés en Zambie diminuerait d'ici décembre 1993. Or, la reprise de la guerre civile en Angola s'est traduite au contraire, à la fin de 1992 et durant l'année 1993, par une augmentation des entrées de réfugiés angolais sur le territoire zambien, y compris par le retour d'un certain nombre de personnes qui avaient été rapatriées. Ce phénomène, conjugué à un afflux continuel de réfugiés mozambicains à Ukwimi ainsi qu'à de nouvelles arrivées en provenance du Zaïre, a porté le nombre total de réfugiés bénéficiant d'une aide en Zambie à 51 762 personnes début 1993. A la fin de 1993, ce chiffre est tombé à 47 954 grâce

essentiellement au lancement de l'opération de rapatriement des réfugiés mozambicains.

20. Quelque 2 000 Zaïrois sont arrivés en Zambie le 9 juillet par Ndola et, sur l'année entière, le nombre de nouvelles arrivées de réfugiés zaïrois a atteint 3 902 personnes, de sorte qu'il a été largement supérieur au nombre total des nouvelles arrivées en provenance d'autres pays.

21. Le PAM et le HCR sont intervenus conjointement, aux côtés de CARE International, par le biais du projet en cours d'installation sur place à Meheba, pour fournir une aide aux réfugiés zaïrois se trouvant à Ndola. Les 2 000 nouveaux réfugiés zaïrois ont été alors installés à Meheba. Pour faire face à l'augmentation de la population à Meheba, le PAM a procédé à l'achat de sept broyeurs à marteaux afin de faciliter le pilage du maïs.

22. L'arrivée de réfugiés urbains de plus en plus nombreux n'a fait que saturer davantage encore la capacité d'accueil du centre de transit de Makeni. Aussi, le gouvernement a-t-il décidé que tous les réfugiés urbains devraient être relogés dans les zones de Meheba ou l'Ukwimi. Cela signifiait, dans la pratique, que tous les réfugiés isolés que leur statut ait été ou non déterminé préalablement, devraient être placés dans un des camps expressément désignés. En 1993, plus de 150 réfugiés ont été transférés dans les zones d'installation de Meheba et d'Ukwimi.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

23. Le programme d'assistance en faveur des Zaïrois, lancé à Meheba en 1993, se poursuivra en 1994. Les nouveaux réfugiés en provenance du Zaïre, et en particulier les réfugiés ruraux, continueront d'être relogés à Meheba. Lorsque cela sera possible, les réfugiés zaïrois urbains désireux d'exercer une activité agricole seront également relogés dans cette zone. Des demandeurs d'asile zaïrois devraient continuer à entrer sur le territoire zambien tout au long de l'année 1994. Ils seront donc logés à Makeni en 1994 en attendant leur relogement dans la zone de Meheba.

24. Les perspectives de rapatriement des réfugiés angolais pour 1994 sont jugées peu favorables. En vue néanmoins d'un éventuel rapatriement, les plans de rapatriement résidents, qui ont été établis en 1992, seront, le cas échéant, actualisés et modifiés. Le HCR continuera de venir en aide aux réfugiés installés dans les zones de Meheba et de Mayukwayukwa.

25. En 1993, quelque 130 Zambiens (ex-Lumpas) ont commencé à revenir du Zaïre. Pour 1994, on prévoit que 2 000 Zambiens (ex-Lumpas) regagneront leur pays. Le financement de cette opération a été approuvé au titre de l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti, qui couvre également les activités précédant le départ, au Zaïre. Dans le cadre de ce programme, les rapatriés bénéficieront d'une aide à la réinsertion (transport intérieur jusqu'aux différentes destinations, soins de santé de base et intrants agricoles). Le HCR oeuvre à la conclusion d'un accord tripartite avec les Gouvernements zaïrois et zambien afin de faciliter le rapatriement de ces réfugiés.

26. En 1994, l'accent sera mis sur une approche globale pour les demandeurs d'asile urbains, qui pourrait englober plusieurs options, notamment une assistance en matière d'éducation, l'offre d'activités génératrices de revenus et une réinstallation dans un pays tiers. Il a été extrêmement difficile jusqu'ici de trouver une solution durable pour ce groupe de réfugiés en Zambie, du fait qu'ils ne sauraient être logés indéfiniment dans les zones d'installation agricoles.

27. En 1993, on s'est préoccupé davantage des femmes réfugiées. Trois réunions et deux stages de formation ont été organisés à leur intention afin de les sensibiliser à leurs droits. Ces réunions ont eu lieu à Lusaka et ont été consacrées essentiellement à la situation des réfugiées urbaines. Les femmes réfugiées établies dans les zones d'installation tirent déjà parti des nombreuses activités en cours, notamment par l'intermédiaire des clubs de femmes. Une plus grande attention a été accordée aux services en faveur des femmes réfugiées en 1994, cette année ayant été déclarée par les Nations Unies Année internationale de la famille. Des projets ont été mis en place pour entreprendre des activités visant à faire prendre davantage conscience à l'opinion publique de la situation des familles réfugiées.

28. Les enfants constituent la majorité de la population réfugiée et l'on a constaté que l'accès à l'éducation, aux soins de santé et autres services leur est souvent refusé. L'une des priorités en 1994 sera donc d'entreprendre des activités destinées à satisfaire leurs besoins. Il est prévu de construire une école supplémentaire à Meheba afin d'y scolariser jusqu'à 1 000 enfants. D'autre part, la formation à la charpenterie et à la menuiserie, mise sur pied à Meheba en 1993 avec la participation d'une vingtaine de jeunes réfugiés angolais, se poursuivra en faveur d'effectifs accrus, qui atteindront 40 personnes en 1994 et 60 en 1995. Les formations dispensées seront par ailleurs diversifiées et s'étendront à la soudure, l'entretien du circuit électrique des véhicules, la mécanique générale et la couture afin de répondre aux intérêts du plus grand nombre d'enfants réfugiés, et notamment de ceux qui ont abandonné l'enseignement de type classique. Les responsables du Programme du Commonwealth en faveur des jeunes à Lusaka souhaitent trouver des moyens qui permettraient de développer le potentiel des jeunes réfugiés en vue d'accroître leur autonomie. Le HCR développera tout au long de l'année 1994 les contacts établis avec cet organisme pour élaborer un programme de travail.

c) Proposition de programme pour 1995

Soins et entretien

29. La décision du gouvernement de reloger les nouveaux arrivés du centre de transit de Makeni dans les zones d'installation rurales réduira considérablement le nombre de réfugiés séjournant à Makeni en le ramenant à une moyenne mensuelle de 150 personnes. Une aide sera néanmoins également accordée à 350 autres réfugiés vivant à Lusaka et dans les zones environnantes.

30. Les réfugiés urbains et un certain nombre de réfugiés du centre de transit de Makeni auront accès aux services d'orientation sociale fournis à Kamwala. Ces services s'entendent d'un soutien dans le domaine de l'éducation, d'une aide à la petite entreprise, de l'octroi d'indemnités

de subsistance pour permettre aux réfugiés de surmonter les difficultés liées à la vie en milieu urbain, de la prise en charge des soins médicaux et des traitements ne pouvant être assurés sur place, ainsi que de l'approvisionnement en eau. Un petit centre de consultations médicales est actuellement en cours d'installation à Makeni avec le concours d'un infirmier de la Norwegian Agency for International Development (NORAD), qui travaille aussi pour les Services des réfugiés de Zambie et l'Alliance universelle des unions chrétiennes de jeunes gens. Cette initiative permettra de réduire le nombre de réfugiés actuellement dirigés sur l'hôpital universitaire et, partant, de réduire les coûts.

31. Etant donné que l'on prévoit un afflux ininterrompu de demandeurs d'asile pour 1995, le HCR devra continuer de soutenir l'Office du Commissaire aux réfugiés du Ministère de l'intérieur. A cet effet, les deux consultants spécialisés dans les questions juridiques détachés auprès de cet office seront maintenus en poste en 1995.

Installation sur place

32. La quasi-totalité des réfugiés mozambicains devant quitter Ukwimi pour regagner leur pays en 1994, la seule activité du programme pour 1995 sera d'assurer l'entretien des derniers réfugiés qui pourraient rester dans la zone d'installation. Il faudra par ailleurs rénover l'infrastructure matérielle afin que ces installations soient remises aux pouvoirs publics dans un état raisonnable. Il est également prévu de transformer l'une des sept écoles primaires d'Ukwimi en un internat d'enseignement secondaire, ainsi qu'une autre de ces écoles en un centre de formation des agriculteurs. Les pourparlers se poursuivent à cet égard. Le HCR jouera un rôle moteur dans la réalisation des fonds nécessaires par l'intermédiaire de la Commission de l'Union européenne.

33. La zone d'installation de Mayukwayukwa continuera d'accueillir des réfugiés angolais. L'expansion de cette zone n'est pas envisagée, sa capacité d'accueil étant déjà arrivée à saturation avec environ 3 000 résidents. La principale activité du programme pour 1995 consistera à maintenir l'aide accordée à la zone de Meheba dans laquelle les réfugiés angolais et zaïrois ont été relogés. Cette zone connaît aujourd'hui une expansion non seulement en termes de nouvelles arrivées en provenance d'Angola et du Zaïre, mais également au niveau de la superficie cultivée. La superficie totale utilisée en terre agricole était de 7 000 hectares en 1993 et sera portée à 11 000 hectares en 1994 et à 13 500 en 1995 pour accueillir les nouveaux arrivés. Des réfugiés zaïrois et angolais devant continuer à arriver en 1995, 25 nouveaux villages environ viendront s'ajouter aux 73 qui existent déjà, et de nouvelles terres agricoles seront distribuées. Les services de santé, l'enseignement, l'approvisionnement en eau, la vulgarisation agricole, les services communautaires, etc., seront développés pour répondre aux besoins des réfugiés.

Rapatriement librement consenti

34. De nombreux réfugiés urbains originaires de différents pays pourraient opter pour le rapatriement librement consenti. En 1995, le HCR facilitera le rapatriement de quelque 200 réfugiés.

Programmes spéciaux

Compte d'éducation

35. L'allocation demandée pour l'éducation, notamment en faveur des réfugiés zaïrois urbains, a largement dépassé les crédits alloués pour 1993 et 1994. Il a en partie été remédié à cette situation grâce à la mise en place en 1993 d'un projet financé dans le cadre de l'Initiative Albert Einstein (DAFI). Tous les étudiants poursuivant des études universitaires pris en charge par le HCR bénéficient aujourd'hui d'une aide au titre de ce projet. Cette mesure a réduit les pressions exercées sur les ressources du compte d'éducation et a permis à un plus grand nombre d'étudiants de s'inscrire dans les établissements d'enseignement technique.

36. En 1994, 49 étudiants réfugiés bénéficieront de bourses d'études dans les établissements d'enseignement technique au titre du compte d'éducation.

37. On prévoit le même nombre de bénéficiaires pour 1995.

Rapatriement au Mozambique

38. Les activités préparatoires entreprises en 1993 incluant une campagne d'information, l'impression de formulaires d'enregistrement, des études socio-économiques sur la population réfugiée et un exercice de planification conjointe avec les Gouvernements zambien et mozambicain. Quelque 2 500 Mozambicains ont déjà été rapatriés en 1993.

39. Le rapatriement organisé des réfugiés mozambicains devrait s'achever d'ici la fin de 1994. Dix-huit mille Mozambicains environ devraient bénéficier du transport organisé par le HCR durant l'année. Les rapatriés mozambicains ayant été autorisés à emporter les économies que leurs activités agricoles en Zambie leur ont permis de réaliser, leur réinsertion au Mozambique devrait s'effectuer sans heurt.

Rapatriement en Afrique du Sud

40. Le rapatriement de Zambie de réfugiés sud-africains, amorcé en 1991, s'est achevé en décembre 1993. Cette année-là, 112 réfugiés ont été rapatriés.

Autres fonds fiduciaires

41. Outre les denrées alimentaires fournies en 1993 par le PAM, l'Agence japonaise pour la coopération internationale (JICA) a fait un don de 14 tonnes de riz destiné aux réfugiés du centre de transit de Makeni et à ceux de la zone d'installation de Meheba. En 1993, le HCR a également reçu 54 tonnes de lait écrémé en poudre de la part de l'Union européenne. Ce don a été distribué équitablement entre les réfugiés des zones d'installation de Makeni, Meheba, Mayukwayukwa et Ukwimi.

42. Les négociations engagées avec le représentant local de la Commission de l'Union européenne se sont conclues en avril 1994 par un accord en vue du financement des activités d'intégration locale dans la zone de Meheba. Ce projet complètera le programme d'installation sur place en cours. Sa mise en oeuvre devrait être achevée d'ici la fin 1994.

Coûts afférents à l'exécution du programme

et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

43. Bien que les réfugiés angolais n'aient pu être rapatriés comme prévu fin 1992 et début 1993, les projets de rapatriement des réfugiés mozambicains ont progressivement pris forme. Il a été fait appel à cet égard aux services d'agents internationaux responsables des opérations de rapatriement, à savoir de l'administrateur hors classe chargé du rapatriement et de l'administrateur chargé de la logistique, qui avaient participé en 1993 au programme en faveur des Angolais. Aucun nouvel agent n'a ainsi été recruté pour mener à bien cette opération.

44. Suite à l'évacuation médicale de l'administrateur chargé de la protection - victime d'un accident de la route - et afin d'aider la délégation à rattraper le retard pris dans les services d'orientation sociale et les procédures de détermination du statut, un agent a été engagé pour une période de courte durée au titre de l'assistance temporaire. L'évacuation médicale et le recrutement de cet agent ont accru les dépenses inscrites au chapitre du budget correspondant aux traitements et dépenses communes de personnel.

45. Des économies ont été réalisées au titre des biens non consomptibles par suite du transfert à l'administration de certains équipements devenus inutiles.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

46. Deux postes d'agents locaux ont été créés en janvier 1994. La création de trois autres postes locaux à compter de juin 1994, notamment d'un poste d'administrateur national, a également été approuvée. En outre, tous les postes créés jusqu'ici dans le cadre des programmes généraux et des programmes spéciaux sont maintenus jusqu'à la fin de 1994, à l'exception d'un poste local qui a été supprimé en mars et de deux postes d'administrateur auxiliaire qui seront supprimés l'un en septembre et l'autre en octobre 1994. Le niveau de l'allocation au titre des traitements et dépenses communes de personnel a donc été légèrement relevé dans le budget administratif révisé.

47. L'augmentation du loyer des bureaux et les modifications et aménagements nécessités par l'accroissement des effectifs, comme par la détérioration des conditions de sécurité, se sont traduits par une révision à la hausse des allocations correspondantes dans le budget révisé.

48. Les dépenses engagées au titre des autres postes demeurent du même ordre que celles prévues dans le budget initial pour 1994.

c) Proposition de programme pour 1995

49. Le rapatriement des réfugiés mozambicains devant normalement s'achever en 1994, deux postes internationaux et quatre postes locaux seront supprimés dès janvier 1995. Par ailleurs, trois autres postes (un international et deux locaux) seront également supprimés en avril 1995. Le budget administratif initial pour 1995 est donc sensiblement moins élevé que le budget révisé pour 1994 pour la quasi totalité des postes de dépenses. Tous les autres postes à durée déterminée ont été maintenus jusqu'au 31 décembre 1995.

DEPENSES DU HCR AU MALAWI
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/ projection
		PROGRAMMES GENERAUX (1)		
627,0 a/	481,2	659,1	SOINS ET ENTRETIEN	448,5
20,0	20,0	181,5 c/	RAPATRIEMENT LIBREMENT CONSENTI	24,4
1 321,2	585,4	1 252,5	INSTALLATION SUR PLACE	1 513,8
0,2 b/	-	-	REINSTALLATION	-
-	-	594,9	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	687,8
1 968,4	1 086,6	2 688,0	Total partiel, opérations	2 674,5
724,5	504,6	276,5	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	265,2
2 692,9	1 591,2	2 964,5	TOTAL (1)	2 939,7
		PROGRAMMES SPECIAUX (2)		
35,1	50,5	50,5	COMPTE D'EDUCATION 49 bourses d'études universitaires	50,5
663,7	864,8	946,6	RAPATRIEMENT AU MOZAMBIQUE Voir annexes I a et II a	-
		576,5	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I b et II b	105,2
		63,0	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	11,6
104,4	-	-	RAPATRIEMENT DES REFUGIES ANGOLAIS	-
321,3	-	-	AUTRES FONDS FIDUCIAIRES	-
171,9	148,0	49,0	APPUI ADMINISTRATIF Administrateur auxiliaire	49,0
1 296,4	1 063,3	1 685,6	TOTAL (2)	216,3
3 989,3	2 654,5	4 650,1	TOTAL GENERAL (1 + 2)	3 156,0

a/ Dont 2 224 dollars prélevés sur l'allocation globale.
b/ Engagement prélevé sur l'allocation globale.
c/ Dont 157 100 dollars prélevés sur l'allocation générale pour le rapatriement librement consenti.